



16ème législature

Question N° : 5689	De M. Roger Chudeau (Rassemblement National - Loir-et-Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Revalorisation des actes médicaux	Analyse > Revalorisation des actes médicaux.
Question publiée au JO le : 21/02/2023 Date de changement d'attribution : 26/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la revalorisation des actes médicaux de la médecine de ville. La pénurie actuelle de médecins généralistes prive des millions de Français de médecin traitant. Cette situation est source d'insécurité pour nombre de compatriotes, souvent les plus âgés et résidents de zones rurales. L'existence bien documentée de « déserts médicaux » entraîne des conséquences funestes pour l'hôpital et son service d'urgence et a des répercussions sur les missions des SDIS, de plus en plus souvent transformés en services ambulanciers au détriment de leurs missions prioritaires. On estime entre 15 000 et 25 000 le nombre de médecins généralistes qui refusent d'ouvrir un cabinet médical en raison de la trop faible rémunération des actes et de l'incertitude que cela entraîne quant à la viabilité économique de leur cabinet. Une revalorisation significative permettrait probablement d'inciter des milliers de généralistes à ouvrir leur cabinet en ville. Il suffirait de 6 000 praticiens avec une patientèle moyenne de 1 000 personnes pour « couvrir » plus largement le territoire en matière d'offre de soins. Aussi, il lui demande s'il prévoit d'inciter la caisse d'assurance maladie à revaloriser significativement les actes médicaux des médecins généralistes pratiquant la médecine de ville.